



Rappel des clefs pour la réussite de vos enfants en sixième

Conseils :

Echanger avec votre enfant en parlant avec lui de sa journée,

-Surveiller son temps de sommeil car les études en neurosciences ont prouvé le lien entre sommeil et mémorisation, (9 à 10 heures de sommeil pour un élève de sixième)

-Ne surtout pas attendre pour prendre des rendez-vous avec les professeurs si vous ressentez un problème. Plus celui-ci sera pris tôt, plus il sera facile à résoudre.

-Vérifier régulièrement la tenue des cahiers et de l'agenda,

-Vérifier Pronote régulièrement pour les devoirs et les résultats,

-Vérifier régulièrement le carnet de liaison, les absences, les retards, les retenues, les exclusions et la grille d'observation des incidents (page 25).

-Veiller à la prise du petit déjeuner,

-Contrôler les écrans qui stimulent le cerveau et nuisent à la qualité du sommeil, (éviter les écrans 1h00 avant le coucher)

-Laisser des temps de repos, des temps de détente et d'ennui à votre enfant, car l'ennui n'est pas nocif. Au contraire, il permet de faciliter la fixation des apprentissages.

-vérifier le port du masque adapté et bien mis (nez et bouche)

-Faire confiance et encourager votre enfant. La confiance n'empêche pas le contrôle.

En travaillant tous ensemble nous faciliterons l'épanouissement et la réussite de votre enfant au collège.

La direction et l'équipe
pédagogique du collège





Assistante Sociale

Académie de la Réunion
Service social en faveur des élèves
Collège de la Montagne à saint Denis (0262 23.60.66)
Mme GRONDIN Cindy, Assistante sociale

- ✚ L'assistante sociale a pour rôle de contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage ainsi qu'à la protection de l'enfance et des mineurs en danger.
- ✚ Ses missions concernent aussi le climat scolaire, l'accès aux droits, le suivi d'élèves en situation de handicap ou devant bénéficier d'une orientation spécifique.
- ✚ L'assistante sociale peut également soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative.
- ✚ Pour les situations matérielles difficiles, il existe un Fonds social collégien et cantines qui peuvent aider de manière ponctuelle à faire face aux frais de scolarité (demi-pension, ...)
- ✚ Aussi, je me tiens à la disposition des élèves et des familles pour toute situation posant problème : difficultés scolaires, matérielles, familiales, éducatives ou personnelles de l'élève.
- ✚ Les élèves peuvent prendre rendez-vous auprès du service de la vie ou de moi-même.
- ✚ L'assistante sociale est soumise au secret professionnel.

Les familles peuvent me contacter :
par téléphone : 0262 23.60.66 (collège de la Montagne)
par mail : cindy.grondin@ac-reunion.fr

Je suis présente au collège :
le lundi (8h00h à 15h30)
le vendredi (8h00h à 15h30)

Mon bureau se trouve au niveau de l'administration, près de la salle des professeurs et du service de gestion.

Pour me joindre les autres jours :
Lycée Bellepierre, Saint Denis : le mardi de 8h00 à 15h30 et le jeudi de 8h00 à 15h30.

Assistante Sociale

Madame Cindy GRONDIN

Le Chef d'établissement

Edouard GOAKLSING





INFIRMERIE

Horaires d'ouverture :

Semaine A : lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h30 - 16h

Semaine B : lundi - mardi - jeudi - : 7h30 - 16h30 vendredi : 7h30 - 16h
Mercredi : 7h30- 12h

Les passages à l'infirmierie doivent s'effectuer aux intercours et aux récréations. **En cas d'urgence seulement**, l'élève est autorisé à quitter le cours, accompagné d'un autre élève pour se rendre à l'infirmierie.

Pendant les cours, l'infirmière effectue d'autres tâches :

- *écoute et relation d'aide (l'infirmière est soumise au secret professionnel)
- *dépistages infirmiers des élèves de 6^{ème}, suivis des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} selon son rôle propre
- *suivi des élèves à la demande de l'équipe éducative
- *mise en place des PAI (Projet d'Accueil individualisé) et PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- *temps d'échange et de réunion
- *accueil des familles sur rendez vous

En dehors des jours et horaires d'ouverture de l'infirmierie, les élèves sont pris en charge par le personnel de la vie scolaire. Ils préviennent la famille et/ou le 15 si nécessaire. Un protocole d'urgence a été mis en place et porté à la connaissance de l'ensemble du personnel du collège.

L'élève malade à la maison doit prévenir ses parents avant de partir au collège.

Si les parents décident de l'envoyer malgré tout au collège, ils doivent le signaler sur le carnet de correspondance et noter le numéro de téléphone où ils resteront joignables.

Les médicaments :

L'élève n'est pas autorisé à avoir des médicaments sur lui en dehors du traitement de l'asthme et du diabète. L'élève souffrant d'une maladie chronique ou allergie sévère peut bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (circulaire du BO du 4 mars 2021) et se rapprocher de l'infirmière ou du médecin scolaire.

Pour toute demande de prise de médicament, de courte ou longue durée, à prendre au collège, les élèves doivent se rendre à l'infirmierie avec **l'ordonnance, une autorisation parentale et le traitement.**

L'infirmière, en collaboration avec la communauté éducative élabore des actions de sensibilisation, prévention et éducation à la santé.

Contacts :

L'infirmière est joignable par téléphone au : 02 62 23 58 03

Par messagerie ponote ou courriel : celine.roux@ac-reunion.fr

Le médecin scolaire, Dr DAILLIE- FAVRE est joignable au Centre Médico Scolaire au 02 62 21 16 98

L'infirmière
Céline ROUX

Le Chef d'établissement
Edouard GOKALSING

